



MAIRIE DE LA BOISSIERE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 AVRIL 2023**

**A l'ouverture de la séance à 20h30**

**Étaient présents** : BOUDES Jean-Pierre, GENTILHOMME Céline, LAINÉ Sébastien, LANOT Monique, LEGRAND Magda, PEREIRA Victor, PERRET Roger, PRUNIER Daniel.

**Arrivées en cours de séance** : MALAVAL Céline (20h37).

**Excusée ayant donné pouvoir** : HOCHART Danièle pour LEGRAND Magda.

**Excusés** : CROS Jean-Claude, MARTINEZ Charles-François, SARROUY Edwige

**Était absente** : DESCAILLAUX Arlette

Délibération DEL23024 : Désignation du Collège des Référents Déontologue

A l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner le Collège de Référents Géontologues, désigné par le Centre de Formation des Maires et élus Locaux, comme référent de la commune de La Boissière.

Délibération DEL23025 : Géoparc Terre d'Hérault

A l'unanimité, le conseil municipal décide de confirmer l'engagement de la commune de La Boissière dans la démarche du Géoparc Terres d'Hérault.

Délibération DEL23026 : Droit de préemption espaces naturels – Décision de préempter la parcelle AC520

A 9 voix pour et 1 abstention (PEREIRA Victor), le conseil municipal décide de préempter la parcelle AC520 pour un montant de 17 800 euros.

Délibération DEL23027 : Voirie 2024 – maîtrise d'oeuvre

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition du cabinet SERI pour un montant de 6000€

Délibération DEL23028 : Budget communal M14 – Année 2023 – décision modificative n°1

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 – budget communal 2023.

Délibération DEL23029 : Contrat unique d'insertion CUI – parcours emploi compétences (PEC)

A l'unanimité, le conseil municipal décide de recruter un agent , sur la base de CUI/PEC, d'une durée hebdomadaire de 24h pour 6 mois renouvelables.

Délibération DEL23030 : Mutualisation des services – Approbation du schéma de mutualisation et des conventions

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mutualisation de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Questions orales

Pas de questions orales.

Clôture de la séance à 21h20

Vu pour être affiché le 5 mai 2023 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code Général des collectivités Locales.

Fait à la Boissière, le 5 mai 2023

L'adjoint au maire  
Sébastien LAINÉ

